

Information destinée aux patients

Lisez attentivement la notice d'emballage avant de prendre le médicament. Ce médicament vous a été remis sur ordonnance médicale. Ne le remettez donc pas à d'autres personnes, même si elles semblent présenter les mêmes symptômes que vous. En effet, ce médicament pourrait nuire à leur santé. Conservez cette notice d'emballage pour pouvoir la relire plus tard si nécessaire.

Notakehl® D4, capsules

Médicament homéopathique

Quand Notakehl® D4, capsules est-il utilisé?

Selon la conception homéopathique, Notakehl® D4, capsules peut être utilisé sur ordonnance médicale en cas de dermatose purulente.

De quoi faut-il tenir compte en dehors du traitement?

Si votre médecin vous a prescrit d'autres médicaments, demandez à votre médecin ou à votre pharmacien si Notakehl® D4, capsules peut être pris simultanément.

Quand Notakehl® D4, capsules ne doit-il pas être utilisé ou seulement avec précaution?

Notakehl® D4, capsules ne doit pas être utilisé en cas d'allergie connue à la pénicilline ou à des substances similaires. Les expériences documentées sur l'utilisation de la solution injectable Notakehl D4 chez les enfants et les adolescents sont insuffisantes. L'utilisation n'est donc pas recommandée chez les enfants et les adolescents.

Veuillez informer votre médecin ou votre pharmacien, si

- vous souffrez d'une autre maladie,
- vous êtes allergique
- vous prenez déjà d'autres médicaments en usage interne ou externe (même en automédication).

Notakehl® D4, capsules peut-il être pris pendant la grossesse ou l'allaitement?

Sur la base des expériences faites à ce jour, aucun risque pour l'enfant n'est connu si le médicament est utilisé conformément à l'usage auquel il est destiné. Toutefois, aucune étude scientifique systématique n'a été effectuée. Par mesure de précaution, vous devriez renoncer si possible à prendre des médicaments durant la grossesse et l'allaitement, ou demander l'avis du médecin ou du pharmacien.

Comment utiliser Notakehl® D4, capsules?

Posologie / mode d'emploi chez l'adulte: Sauf prescription contraire du médecin prendre 1–3 capsules par jour avant le petit déjeuner ou le soir avant le coucher, avec un peu de liquide. L'utilisation et la sécurité de Notakehl D4 solution injectable ne sont pas encore étudiées chez les enfants et les adolescents. Ne changez pas de votre propre chef le dosage prescrit. Adressez vous à votre médecin ou à votre pharmacien si vous estimez que l'efficacité du médicament est trop faible ou au contraire trop forte.

Quels effets secondaires Notakehl® D4, capsules peut-il provoquer?



La prise de Notakehl® D4, capsules peut provoquer les effets secondaires suivants: dans des cas très rares des réactions d'hypersensibilité (allergie à la pénicilline ou à des substances similaires) sont possibles. Si vous remarquez des effets secondaires qui ne sont pas mentionnés dans cette notice, veuillez-en informer votre médecin ou votre pharmacien. La prise de médicaments homéopathiques peut aggraver passagèrement les troubles (aggravation initiale). Si cette aggravation persiste, cessez le traitement avec Notakehl® D4, capsules et informez- en votre médecin ou votre pharmacien.

A quoi faut-il encore faire attention?

Le médicament ne doit pas être utilisé au-delà de la date figurant après la mention «A utiliser jusqu'au» sur le récipient. Garder les médicaments hors de portée des enfants. Conserver à température ambiante (15-25 °C). Pour de plus amples renseignements, consultez votre médecin ou votre pharmacien.

Que contient Notakehl® D4, capsules?

1 capsule contient:

330 mg Penicillium notatum (chrysogenum) D4 trituration (HAB, 6).

Cette préparation contient en outre du lactose comme excipient. Capsule: Hypromellose.

Numéro d'autorisation

50292 (Swissmedic)

Où obtenez-vous Notakehl® D4, capsules? Quels sont les emballages à disposition sur le marché?

En pharmacie, sur ordonnance médicale.

Emballage de 20 capsules.

Titulaire de l'autorisation

ebi-pharm ag, Lindachstr. 8c, 3038 Kirchlindach

Cette notice d'emballage a été vérifiée pour la dernière fois en novembre 2005 par l'autorité de contrôle des médicaments (Swissmedic).

